

## RUBRIQUE 2

(Séance du CA du 26 septembre 2017)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DES MASKOUTAINS TENUE LE MARDI 22 AOÛT 2017, À 18 H 30, DANS LA SALLE DU CONSEIL SITUÉE AU 795, AVENUE DU PALAIS, À SAINT-HYACINTHE.

---

Sont présents :

Francine Morin, préfet, Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville;  
Simon Lacombe, préfet suppléant, Municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine;  
Claude Corbeil, Ville de Saint-Hyacinthe;  
Yves Petit, Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot;  
Raymonde Plamondon, Municipalité de Saint-Valérien-de-Milton;

formant le quorum en conformité avec le Règlement numéro 08-263 constituant le comité administratif.

Est absent :

Normand Corbeil, Municipalité de Saint-Simon;

Sont également présents :

André Charron, directeur général;  
Charles Fillion, directeur associé au développement économique;  
Micheline Martel, greffière par intérim et adjointe à la direction générale et directrice du transport.

---

### ORDRE DU JOUR

- 1- Ordre du jour – Adoption;
- 2- Séance ordinaire du 25 juillet 2017 – Procès-verbal – Approbation;
- 3- Période de questions;
- 4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**
- 4-1 Bordereau des comptes à payer numéro 01-08A (Administration générale), Partie 1, au 17 août 2017 – Approbation;
- 4-2 Bordereau des comptes payés numéro 01-08 (Administration générale), Partie 1, au 17 août 2017 – Dépôt;
- 4-3 Bordereau des comptes payés numéro 02-08 (Administration et évaluation), Partie 2, au 17 août 2017 – Dépôt;
- 4-4 Bordereau des comptes payés numéro 03-08 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, au 17 août 2017 – Dépôt;
- 4-5 Bordereau des comptes payés numéro 04-08 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, au 17 août 2017 – Dépôt;
- 4-6 Bordereau des comptes payés numéro 08-08 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, au 17 août 2017 – Dépôt;

- 4-7 Bordereau des comptes payés numéro 09-08 (Prévention incendie), Partie 9, au 17 août 2017 – Dépôt;

**5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

- 5-1 Schéma d'aménagement révisé – Examen de conformité – Règlement numéro 350-76 – Ville de Saint-Hyacinthe;

**6 - ADMINISTRATION**

- 6-1 Carrières et sablières – Fonds régional – Distribution aux municipalités;
- 6-2 Carrières et sablières – Fonds régional – Carrière Mont St-Hilaire inc. – Distribution aux municipalités;
- 6-3 Forum-2020 – Soirée d'accueil des nouveaux arrivants – 20 septembre 2017 – Demande d'aide financière – Autorisation;
- 6-4 Salon virtuel de l'emploi 2017 – Plan de communication et promotion – Octroi du contrat – Autorisation;
- 6-5 Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI) – Atelier de maillage – Offre de service – Autorisation;
- 6-6 Service provincial l'ARTERRE – Analyse – Adhésion – Autorisation;
- 6-7 Siège social – Entretien – Travaux de peinture – Appel sur invitation – Autorisation;
- 6-8 Conseil sans papier – Équipements informatiques – Acquisition – Autorisation;
- 6-9 Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) – Colloque Automne 2017 – Inscription;
- 6-10 Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie – Demande d'aide financière – Information;
- 6-11 Formation COMAQ – Rédaction de règlement municipal – Inscription – Autorisation;
- 7- Clôture de la séance.
- 

Madame le préfet, Francine Morin, ouvre la séance à 18 h 30.

Point 1- **ORDRE DU JOUR – ADOPTION**

CA 17-08-184

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver l'ordre du jour, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Point 2- **SÉANCE ORDINAIRE DU 25 JUILLET 2017 – PROCÈS-VERBAL – APPROBATION**

CA 17-08-185 Sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif tenue le 25 juillet 2017 et d'autoriser la signature du procès-verbal par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

Point 3- **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le comité administratif tient une période de questions, tel que prévu à l'ordre du jour. Aucune question n'est adressée au comité.

**4 - COMPTABILITÉ ET FINANCES**

Point 4-1 **BORDEREAU DES COMPTES À PAYER NUMÉRO 01-08A (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 17 AOÛT 2017 – APPROBATION**

CA 17-08-186 CONSIDÉRANT le bordereau des comptes à payer numéro 01-08A (Administration générale), Partie 1, au 18 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu d'approuver les dépenses figurant au bordereau daté du 17 août 2017 déposé sous le numéro 01-08A, lequel totalise des dépenses au montant de 0 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 4-2 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 01-08 (ADMINISTRATION GÉNÉRALE), PARTIE 1, AU 17 AOÛT 2017 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 01-08 (Administration générale), Partie 1, daté au 17 août 2017, au montant de 289 251,20 \$, tel que soumis.

Point 4-3 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 02-08 (ADMINISTRATION ET ÉVALUATION), PARTIE 2, AU 17 AOÛT 2017 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 02-08 (Administration et évaluation), Partie 2, daté au 17 août 2017, au montant de 85 124,78 \$, tel que soumis.

Point 4-4 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 03-08 (POSTE DE POLICE (SECTEUR SAINTE-ROSALIE)), PARTIE 3, AU 17 AOÛT 2017 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 03-08 (Poste de police (secteur Sainte-Rosalie)), Partie 3, daté au 17 août 2017, au montant de 7 989,01 \$, tel que soumis.

Point 4-5 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 04-08 (TRANSPORT ADAPTÉ ET TRANSPORT COLLECTIF RÉGIONAL), PARTIE 4, AU 17 AOÛT 2017 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 04-08 (Transport adapté et transport collectif régional), Partie 4, daté au 17 août 2017, au montant de 77 054,70 \$, tel que soumis.

Point 4-6 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 08-08 (SERVICE D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE), PARTIE 8, AU 17 AOÛT 2017 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 08-08 (Service d'ingénierie et d'expertise technique), Partie 8, daté au 17 août 2017, au montant de 12 190,54 \$, tel que soumis.

Point 4-7 **BORDEREAU DES COMPTES PAYÉS NUMÉRO 09-08 (PRÉVENTION INCENDIE), PARTIE 9, AU 17 AOÛT 2017 – DÉPÔT**

Les membres du comité administratif prennent acte du dépôt du bordereau des comptes payés numéro 09-08 (Prévention incendie), Partie 9, daté au 17 août 2017, au montant de 836,93 \$, tel que soumis.

**5 - AMÉNAGEMENT ET ENVIRONNEMENT**

Point 5-1 **SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT RÉVISÉ – EXAMEN DE CONFORMITÉ – RÈGLEMENT NUMÉRO 350-76 – VILLE DE SAINT-HYACINTHE**

CA 17-08-187

CONSIDÉRANT que, lors de sa séance du 7 août 2017, le conseil de la Ville de Saint-Hyacinthe a adopté le *Règlement numéro 350-76 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions*;

CONSIDÉRANT que ce règlement reprend le projet de règlement soumis à la MRC des Maskoutains et ayant fait l'objet d'une recommandation favorable par le directeur à l'aménagement le 28 juin 2017 ainsi que du comité Aménagement et Environnement réuni le 5 juillet 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE DÉCLARER que le *Règlement numéro 350-76 modifiant le règlement numéro 350 en ce qui a trait à diverses dispositions* est conforme aux objectifs du Schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire de la MRC des Maskoutains en vigueur.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

## 6 - ADMINISTRATION

### Point 6-1 **CARRIÈRES ET SABLIERES – FONDS RÉGIONAL – DISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS**

---

CA 17-08-188

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 09-287 remplaçant le Règlement numéro 08-255 concernant la constitution d'un Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT le rapport administratif préparé par le directeur des finances et agent du personnel daté du 15 août 2017, accompagné du tableau de redevances pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la distribution des redevances perçues à l'égard des carrières et sablières autres que celle de Mont Saint-Hilaire pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2017;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre les MRC des Maskoutains et de La Haute-Yamaska, approuvée par la résolution numéro 17-06-187, en date du 14 juin 2017, qui prévoit une redevance rétroactive à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au bénéfice de la MRC de La Haute-Yamaska;

CONSIDÉRANT que la MRC avait prévu une somme de réserve pour le versement à la MRC de La Haute-Yamaska, dont le montant de redevance n'était pas déterminé à ce moment et qu'il a été convenu d'ajuster lesdites sommes dues sur le premier versement à faire suite à la signature de l'entente;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER la distribution des sommes versées au Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques aux municipalités membres de la MRC pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2017, pour les carrières et sablières autres que celle de Mont Saint-Hilaire au montant de 236 532,42 \$, suivant les données figurant au tableau préparé par le directeur des finances et agent du personnel daté du 15 août 2017; et

D'AUTORISER le versement de redevances à la MRC de La Haute-Yamaska au montant de 65 656,52 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2016 et un montant de 14 982,28 \$ pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2017 à la MRC de La Haute-Yamaska pour le partage des droits des carrières et sablières selon l'entente approuvée par la résolution numéro 17-06-187.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire 1-02-390-00-959-00 (Contributions organismes mun. - Carrières).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

### Point 6-2 **CARRIÈRES ET SABLIERES – FONDS RÉGIONAL – CARRIÈRE MONT ST-HILAIRE INC. – DISTRIBUTION AUX MUNICIPALITÉS**

---

CA 17-08-189

CONSIDÉRANT l'adoption du Règlement numéro 09-287 remplaçant le Règlement numéro 08-255 concernant la constitution d'un Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques;

CONSIDÉRANT le rapport administratif préparé par le directeur des finances et agent du personnel daté du 16 août 2017, accompagné du tableau de redevances pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2017;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la distribution des redevances reçues pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2017 en regard de l'exploitation de la Carrière Mont St-Hilaire inc.;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER la distribution des sommes versées au Fonds régional réservé à la réfection et à l'entretien de certaines voies publiques aux municipalités membres de la MRC pour la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mai 2017 en regard de l'exploitation de la Carrière Mont St-Hilaire inc., au montant de 23 725,81 \$ (incluant des intérêts), suivant les données figurant au tableau préparé par le directeur des finances et agent du personnel daté du 16 août 2017.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire 1-02-390-00-959-00 (Contributions organismes mun. – Carrières).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-3 **FORUM-2020 – SOIRÉE D'ACCUEIL DES NOUVEAUX ARRIVANTS – 20 SEPTEMBRE 2017 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – AUTORISATION**

CA 17-08-190

CONSIDÉRANT les mandats confiés à Forum-2020 en matière d'immigration;

CONSIDÉRANT que Forum-2020 organise un événement régional pour l'accueil des nouveaux arrivants sur le territoire de la MRC, le 20 septembre 2017;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de Forum-2020 pour la tenue de cette activité;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun que la MRC participe à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, sous proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE CONFIRMER la participation de la MRC des Maskoutains à titre de partenaire pour l'organisation de l'événement régional prévu le 20 septembre 2017 relativement à l'accueil des nouveaux arrivants; et

D'AUTORISER une contribution financière au montant de 3 000 \$.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire 1-02-190-20-970-01 (Subventions à des organismes).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-4 **SALON VIRTUEL DE L'EMPLOI 2017 – PLAN DE COMMUNICATION ET PROMOTION – OCTROI DU CONTRAT – AUTORISATION**

CA 17-08-191

CONSIDÉRANT l'approbation de la mise en place du projet pilote du Salon virtuel de l'emploi 2017, par la MRC des Maskoutains et par Emploi-Québec;

CONSIDÉRANT l'appel de propositions portant sur le plan de communication et la promotion du premier Salon virtuel de l'emploi de la grande région de Saint-Hyacinthe fait auprès de quatre firmes du territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater une firme pour réaliser les tâches liées aux communications et à la promotion du premier Salon virtuel de l'emploi de la grande région de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que cette firme sera appelée à travailler en étroite collaboration et à assurer les relations avec les représentants du service de développement économique de la MRC;

CONSIDÉRANT l'offre de service de Conceptö agence créative pour la réalisation du projet pilote du Salon virtuel de l'emploi de la grande région de Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la conseillère au développement entrepreneurial et mentorat daté du 18 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE MANDATER Conceptö agence créative pour la réalisation du plan de communication et pour la promotion du projet pilote du Salon virtuel de l'emploi de la grande région de Saint-Hyacinthe, édition 2017, au montant de 5 500 \$, plus les taxes applicables, le tout selon les termes et conditions stipulés à l'offre de service.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, au poste budgétaire 1-02-621-10-419-02 (Serv. prof. ext. - Salon virtuel de l'emploi).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-5      **CENTRE DE TRANSFERT TECHNOLOGIQUE EN ÉCOLOGIE INDUSTRIELLE (CTTEI) – ATELIER DE MAILLAGE – OFFRE DE SERVICE – AUTORISATION**

CA 17-08-192

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains souhaite évaluer l'intérêt des entreprises et des partenaires de son territoire pour la création d'un projet de symbiose industrielle;

CONSIDÉRANT que l'objectif d'une symbiose est de développer un dispositif de réseautage structuré entre les entreprises et organismes oeuvrant dans le secteur agroalimentaire afin de favoriser les partenariats d'affaires entre les producteurs, les transformateurs et des entreprises d'autres secteurs d'activité;

CONSIDÉRANT que cette symbiose serait mise en place en étroite collaboration avec certains partenaires, dont le créneau d'excellence ACCORD en transformation alimentaire TransformAction;

CONSIDÉRANT que la MRC des Maskoutains sollicite le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI) pour l'accompagner dans la planification et l'animation d'un atelier de maillage à titre d'expert de la symbiose industrielle;

CONSIDÉRANT l'offre de service d'assistance technique pour la planification et l'animation d'un atelier de maillage du Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI), daté du 2 août 2017;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la commissaire au développement agricole et agroalimentaire daté du 10 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu de recommander au conseil :

DE MANDATER le Centre de transfert technologique en écologie industrielle (CTTEI) pour accompagner la MRC des Maskoutains dans la planification de la mise en place d'une symbiose industrielle, tel qu'il appert à l'offre de service déposée le 2 août 2017, au montant de 2 775 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés; et

D'AUTORISER le préfet ou, en son absence, le préfet suppléant, et la greffière ou, en son absence, le directeur général, à signer l'offre de service pour et au nom de la MRC des Maskoutains; et

D'AUTORISER l'affectation du montant de la dépense à partir du Fonds de développement du territoire (FDT).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-6      **SERVICE PROVINCIAL L'ARTERRE – ANALYSE –  
ADHÉSION – AUTORISATION**

---

CA 17-08-193

CONSIDÉRANT que le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ) lance un premier appel pour l'adhésion des MRC ou des territoires intéressés à implanter le service L'ARTERRE sur leur territoire;

CONSIDÉRANT que L'ARTERRE est un service d'accompagnement et de maillage visant à contribuer à la vitalité des communautés par un dynamisme agricole axé sur l'établissement de la relève non apparentée ou œuvrant en dehors du cadre familial plus traditionnel;

CONSIDÉRANT que L'ARTERRE est complémentaire aux réseaux d'accompagnement et de services actuels qui se distingue par un maillage en amont entre l'offre et la demande par un encadrement personnalisé tout au long de la démarche;

CONSIDÉRANT que L'ARTERRE est le résultat de fusion de deux projets, soit la Banque de terres agricoles, mise sur pied par la MRC Brome-Missisquoi, et de la Banque de fermes, créée par le Centre d'innovation sociale en agriculture (CISA), rendue possible grâce à un financement du MAPAQ, en vertu de l'entente Canada-Québec Cultivons l'avenir 2 et du Secrétariat à la jeunesse;

CONSIDÉRANT que dans le but d'assurer l'harmonisation et la qualité du service en région, le CRAAQ facilitera le transfert d'informations, la concertation, la mobilisation, la formation et l'accompagnement des agents de maillage sur le terrain pour que ces derniers soient outillés adéquatement afin de propulser le développement des projets d'établissement, de démarrage et de transfert agricoles;



CONSIDÉRANT que le CRAAQ développera les outils nécessaires à la gestion et à la promotion du service, dont la plate-forme web qui inclura la banque de données centrale et l'outil de réseautage de la communauté des agents de maillage;

CONSIDÉRANT que le déploiement auprès des MRC et des territoires permettra à L'ARTERRE d'autofinancer les opérations et la pérennité du service par les revenus de cotisations des MRC et des territoires;

CONSIDÉRANT que l'agriculture représente l'une de plus importantes activités économiques sur le territoire maskoutain, que la MRC est reconnue comme le leader en matière de développement agricole et agroalimentaire et qu'elle joue un rôle de premier plan auprès des entreprises agricoles et la relève, il est donc important de pouvoir offrir ce service de maillage sur le territoire;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de poursuivre l'analyse de demande d'adhésion afin de connaître l'intérêt de nos MRC voisines de partager un agent de maillage advenant l'adhésion au CRAAQ;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de la commissaire au développement agricole et agroalimentaire daté du 16 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER la commissaire de développement agricole et agroalimentaire à poursuivre l'analyse de la demande d'adhésion et de s'enquérir auprès de nos MRC voisines de leur intérêt à adhérer au service et de partager en commun un agent de maillage pour la mise en œuvre du service L'ARTERRE afin de formuler une recommandation pour la mise en œuvre de ce projet à la MRC des Maskoutains.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-7      **SIÈGE SOCIAL – ENTRETIEN – TRAVAUX DE  
PEINTURE – APPEL SUR INVITATION –  
AUTORISATION**

CA 17-08-194

CONSIDÉRANT que la MRC entretient et rénove chaque année des parties du bâtiment pour s'assurer que le siège social demeure en bon état;

CONSIDÉRANT qu'il y a plus de 15 ans que certaines parties du bâtiment n'ont pas été touchées;

CONSIDÉRANT que des sommes imprévues reçues à l'égard d'un trop-payé sur les taxes municipales des trois dernières années sont disponibles;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder aux travaux de peinture pour le rez-de-chaussée, le deuxième étage, la cage d'escalier ainsi qu'une section du sous-sol;

CONSIDÉRANT le rapport administratif de l'adjointe à la direction générale et directrice au transport daté du 16 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'adjointe à la direction générale et directrice au transport, madame Micheline Martel, également responsable des bâtiments, à procéder à un appel de prix sur invitation, pour effectuer les travaux de peinture au siège social pour les espaces du rez-de-chaussée, du 2<sup>e</sup> étage, de la cage d'escalier du sous-sol jusqu'au 3<sup>e</sup> étage et du sous-sol, mais uniquement pour la cuisinette, le bureau et les salles de bain, le tout à être soumis pour une décision à la réception des soumissions.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-8 **CONSEIL SANS PAPIER – ÉQUIPEMENTS  
INFORMATIQUES – ACQUISITION – AUTORISATION**

---

CA 17-08-195

CONSIDÉRANT que l'outil de gestion CONSEIL SANS PAPIER est essentiel pour la diffusion des documents des séances du conseil et du comité administratif;

CONSIDÉRANT que les tablettes utilisées par les élus présentement sont devenues désuètes et qu'il est impossible de mettre à jour certains logiciels, ce qui engendre plusieurs difficultés et des lenteurs importantes;

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de moderniser les iPad afin d'assurer aux élus une performance optimale lors des réunions, tout en choisissant un type d'appareil qui assurera une fonctionnalité pour une période d'au moins cinq ans;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du géomaticien daté du 10 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'adjointe à la direction générale et directrice au transport, madame Micheline Martel, également responsable du département de géomatique et informatique, à procéder à un appel de prix sur invitation, pour munir les membres du conseil de la MRC des Maskoutains de 18 iPad 5, le tout à être soumis pour une décision par le conseil de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-9 **ASSOCIATION DES DIRECTEURS GÉNÉRAUX DES MRC  
DU QUÉBEC (ADGMRCQ) – COLLOQUE AUTOMNE 2017  
– INSCRIPTION**

---

CA 17-08-196

CONSIDÉRANT que l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) tiendra son colloque d'automne, les 25, 26 et 27 octobre 2017, à Thetford Mines;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du directeur général daté du 16 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription du directeur général, monsieur André Charron, au colloque d'automne de l'Association des directeurs généraux des MRC du Québec (ADGMRCQ) qui se tiendra les 25, 26 et 27 octobre 2017, à Thetford Mines, au coût d'inscription de 459,90 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation de pièces justificatives appropriées.

Les fonds sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires intitulés 1-02-130-00-346-00 (congrès, colloques - Adm. générale) et 1-02-130-00-310-00 (Frais de déplacement et hébergement - Administration).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-10 **TABLE DE CONCERTATION DES GROUPES DE FEMMES DE LA MONTÉRÉGIE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – INFORMATION**

CA 17-08-197

CONSIDÉRANT la correspondance de la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, datée du 27 juillet 2017, à l'égard d'une demande d'aide financière dans le cadre du sujet d'égalité des hommes et des femmes pour la tenue d'une activité de mobilisation le 26 septembre 2017;

CONSIDÉRANT que la responsabilité du développement régional appartient aux MRC, incluant le dossier de l'égalité des hommes et des femmes, qui était une mission qui appartenait aux CRÉ avant leur abolition, telle que déterminée par la loi 28;

CONSIDÉRANT que l'enjeu de l'égalité entre les hommes et les femmes est un aspect qui est inclus à la Politique de la famille et de développement social, par le biais de la réduction des inégalités sociales faisant partie des objectifs du développement social;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

DE PRENDRE ACTE de la demande d'aide financière de la Table de concertation des groupes de femmes de la Montérégie, datée du 27 juillet 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 6-11 **FORMATION COMAQ – RÉDACTION DE RÈGLEMENT MUNICIPAL – INSCRIPTION – AUTORISATION**

CA 17-08-198

CONSIDÉRANT que la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) offre une formation intitulée *Rédaction efficace d'un règlement municipal : volet avancé et application pratique* le 15 septembre 2017, à Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT que cette formation a pour objectif d'explorer les principes de légalité des règlements et de présenter, de manière concrète, des bonnes pratiques en matière de rédaction réglementaire;

CONSIDÉRANT qu'il y aurait lieu d'approfondir les compétences du technicien à l'aménagement en rédaction de règlement;

CONSIDÉRANT le rapport administratif du technicien à l'aménagement daté du 4 août 2017;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition dûment appuyée, il est résolu :

D'AUTORISER l'inscription de monsieur Pascal Simard, technicien en aménagement, à la formation intitulée *Rédaction efficace d'un règlement municipal : volet avancé et application pratique* offerte par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec, le 15 septembre 2017, à Rivière-du-Loup, au coût de 445 \$, plus les taxes applicables, et d'autoriser le remboursement de ses dépenses sur présentation des pièces justificatives appropriées.

Les deniers sont disponibles, dans la Partie 1, aux postes budgétaires 1-02-610-00-454-00 (Formation – Urbanisme) et 1-02-610-00-310-00 (Frais de déplacement – Urbanisme).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIE 1 DU BUDGET

Point 7- **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

CA 17-08-199

Sur proposition dûment appuyée, il est résolu de lever la séance à 19 h 10.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ / PARTIES 1 À 9 DU BUDGET

---

Francine Morin, préfet

---

Micheline Martel, greffière par intérim,  
adjointe à la direction générale et  
directrice du transport